



## Circulaire 7149

du 23/05/2019

Adaptation de Primoweb concernant la dispense de PV de carence pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère - version année scolaire 2019-2020

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7038

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 23/05/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	La présente circulaire a pour but d'exécuter l'adaptation de Primoweb en vue de mettre en œuvre la dispense de PV de carence pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère pour tous les recrutements en vue de la rentrée scolaire 2019-2020 et ultérieurement.
-----------------------	---

Mots-clés	Primoweb, titres et fonctions, PV de carence, pénurie, RTF.
-----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale secondaire spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lise-Anne HANSE, Administratrice générale
---

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Woestyn Jean-Yves	SGCCRS, AGE, Service RTF	02/413.40.06 jean-yves.woestyn@cfwb.be
Moriau Jonathan	SGCCRS, AGE, Service RTF	02/690.83.10 jonathan.moriau@cfwb.be

## Réforme des titres et fonctions

▪

## Mise à jour de Primoweb

## Dispense de PV de carence

### **pour l'engagement ou la désignation d'un porteur de titre suffisant ou de pénurie dans les fonctions en pénurie sévère – Année 2019/2020**

▪

Le Décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française prévoit en son article 29 quater la dispense de procès-verbal de carence pour les fonctions en pénurie sévère.

Comme annoncé dans la circulaire 7038 du 13 mars 2019, l'application Primoweb a été modifiée en vue de permettre de générer le document attestant qu'il s'agit bien d'une fonction en pénurie sévère.

En résumé :

- **Année scolaire 2018-2019 : abrogation de la circulaire 7038 et attestations de dispense générées par Primoweb.**

Pour tout engagement ou désignation dans une fonction en pénurie sévère, pour un titre requis, suffisant ou de pénurie, dans une période comprise entre le 1/03/2019 et le 30/06/2019, le PV de carence est remplacé par une **attestation que la fonction est listée en pénurie sévère pour l'année scolaire 2018-2019**. Celle-ci est désormais générée par l'application Primoweb.

Cette attestation, **dorénavant obligatoirement établie via l'application Primoweb**, doit être jointe au dossier de recrutement du membre du personnel envoyé au bureau de gestion (dossier de demande d'avance). L'annexe 1 de la circulaire 7038 ne doit donc plus être utilisée.

- **Année scolaire 2019-2020 : attestations de dispense de PV de carence générées par Primoweb.**

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2019 a arrêté la nouvelle liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2019-2020.

La nouvelle liste de fonctions en pénurie sévère est établie par zone et bien intégrée dans l'application Primoweb. Celle-ci permet donc dès à présent de générer les attestations de dispense de PV de carence établies sur base de la nouvelle liste de fonctions en pénurie sévère *en vue des recrutements prenant cours dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et durant l'année scolaire 2019-2020.*

Vous trouverez en annexe 1 à la présente circulaire le mode d'emploi de l'application Primoweb comprenant les nouveautés liées à la dispense de PV de carence pour les fonctions en pénurie sévère et la nouvelle liste des fonctions en pénurie sévère pour l'année 2019-2020 en annexe 2.

**La présente circulaire est dès lors applicable dès sa publication en vue des recrutements pour l'année scolaire 2019-2020.**

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE